

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 11 janvier 2016 à compter 20h00, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Madame la mairesse	Lyz Beaulieu
Mesdames les conseillères	Mélanie Bondu Josée Gougeon Liliane Viens Deschatelets
Messieurs les conseillers	Normand Racicot Henri Grenier
Absent	Alide Doucet

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Nicole Perron, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 20 heures

2016-01-6277 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION**
- 4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2016-01-6278 LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'attester de la légalité de la convocation à cette assemblée spéciale, tel que prévu aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q.,c. C-27.1).

ADOPTÉE

2016-01-6279 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

ATTENDU QU'il y a eu avis public affiché conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 tel que présentées, à savoir ce qui suit :

ADOPTION DU BUDGET 2016

<u>REVENUS</u>	
Taxes foncières générales	1 110 009
Taxes de services	303 615
Païement tenant lieu de taxes	95 561
Services rendus	106 550
Imposition de droits	56 420
Amendes et pénalités	750
Intérêts	16 500
Autres revenus	0
Transferts	339 477
<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>2 028 882</u>
<u>CHARGES</u>	
Conseil municipal	78 619
Cour municipale	750
Gestion financière et administrative	337 406
Greffe (élection 2013)	0
Évaluation	44 410
Entretiens, fournitures et autres	54 752
Police	135 352
Sécurité incendie	83 717
Mesures d'urgence et sécurité civile	1 000
Patrouilles et fourrière	1 500
Voirie municipale	287 195
Enlèvement de la neige	217 135
Éclairage des rues	6 000
Plaques de rue et signalisation	2 500
Quote-part transport adapté	605
Distribution eau potable ó entretien	29 150
Hygiène du milieu	163 193
Quote-part santé et bien-être	726
Programme MADA	10 200
Urbanisme	80 489
Développement économique	20 419
Loisirs et culture	44 598

Salle communautaire, bibliothèque, santé	45 675
Frais de financement	86 831
Remboursement en capital	48 534
Emprunt aqueduc (capital et intérêts)	212 784
Transfert à l'état des activités	35 342
<u>TOTAL DES DÉPENSES</u>	<u>2 028 882</u>

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions à 20h10.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 20h50.

(Signé) Lyz Beaulieu _____
Lyz Beaulieu
Mairesse

(Signé) Nicole Perron _____
Nicole Perron
Directrice générale, sec-très.